



L'Amicale des Anciens
Combattants

PAGE 2

La statue de La Vierge
bientôt réinstallée

PAGE 3

Premier marché de Noël
à La Flotte

PAGE 4

Les travaux
à venir

PAGE 6

CULTURE

La bibliothèque prend son envol

A partir du 1^{er} janvier 2024, la bibliothèque de La Flotte sera portée par une nouvelle association, indépendante. Précédemment intégrée au réseau *Culture et Bibliothèques pour Tous*, elle s'en affranchit pour répondre à la volonté du Maire et du conseil municipal de rendre la lecture accessible à tous. Elle sera toujours située dans l'allée de la mairie, sa localisation étant la même depuis sa création en 1992.

La présidente, Dominique Blanc-Roméo, ainsi que les huit autres bénévoles qui l'entourent, animent activement la bibliothèque toute l'année. Proche des écoles, celle-ci est régulièrement fréquentée par les élèves et leurs enseignants, pour une activité de lecture-découverte.

A cette ressource estimée à cinq mille livres, s'ajoutent cette année plus de cinq cents nouveaux ouvrages mis à la disposition des plus jeunes. Chaque mois quinze à vingt-cinq romans pour adultes complètent cette base. Les bénévoles scrutent avec attention les rentrées littéraires de septembre et de janvier, la sortie traditionnelle des romans policiers et des nombreux prix littéraires en novembre, pour sélectionner le meilleur pour leurs lectrices et lecteurs flottais,



L'équipe des 9 bénévoles de la bibliothèque au complet.

À propos...

... des projets



La fin d'année est le moment propice pour faire le point sur les objectifs atteints et les projets restants à réaliser. En 2023, le Pôle médical a ouvert ses portes : chantier de longue haleine, lancé dès le début du mandat, il constitue un vrai plus en terme d'offre médicale, pour les Flottais et, plus largement, pour les Rétais.

En 2024, la mairie connaîtra des travaux d'envergure, dont la première phase débutera prochainement. Ils permettront de porter l'ensemble des équipements à un niveau de services et de sécurité incontournables. L'équipe de la police municipale en sera la première bénéficiaire, avec un bureau opérationnel avant l'été, ainsi qu'un local dédié à la vidéoprotection. Après l'obtention des autorisations légales, il est prévu d'installer, dès cette année, des caméras de vidéoprotection aux cinq entrées et sorties du village, ainsi que dans le parking souterrain du Clos Biret. La mise en service de ce système est très encadrée et seules les personnes habilitées sont autorisées à visualiser les images. Durant les travaux, les bureaux de la police municipale seront transférés dans la salle des mariages.

L'ensemble de nos projets pour l'année à venir seront présentés lors de la cérémonie des vœux, le 7 janvier. D'ici là, tous les mélomanes seront ravis d'assister au concert «De Mozart à Gershwin», le 28 décembre. C'est un défi que d'organiser un tel évènement à cette période, relevons-le ensemble ! Joyeux Noël à chacun et bonnes fêtes de fin d'année à tous. ■

Jean Paul Héraudeau, votre Maire

mais également pour les vacanciers séjournant à La Flotte.

Afin que ce précieux fonds d'ouvrages variés n'échappe pas à la commune, la mairie a proposé de le racheter au réseau précédemment gestionnaire du lieu.

Pour permettre au plus grand nombre de goûter au plaisir de la lecture, l'équipe de bénévoles a décidé d'ajuster les tarifs dès 2024. Dorénavant le montant annuel des droits d'inscription pour pouvoir emprunter des ouvrages s'élèvera à 20€ par personne, 30€ par couple et 35€ par famille (foyer avec enfants de moins de 18 ans). Le prêt des livres sera désormais gratuit.

La bibliothèque est ouverte toute l'année les lundis, mercredis et samedis de 10h à 12h et les mardis de 16h30 à 18h30. Fermeture annuelle du 24 décembre 2023 au 2 janvier 2024.

25 cours Félix Faure - 17630 La Flotte
05 46 09 58 72
laflottebiblio@orange.fr
www.bibliotheque-laflotte.fr



L'Amicale des Anciens Combattants de La Flotte



Le bureau de l'Amicale autour de son drapeau le 11 novembre 2023. De gauche à droite : Gérard Jung, Frédéric Ceyral, Marc Théry et Roger Touton.

Elle fait indéniablement partie de l'âme de notre village. Créée après la Grande Guerre, l'Amicale est depuis, résolument tournée dans la préservation de la mémoire et sa transmission aux futures générations.

Sa vocation est « de rassembler tous les anciens combattants des différentes guerres, dans un but d'amitié, de fraternité et d'aider ceux ou celles dans le besoin ». Aujourd'hui, ses vingt-cinq membres regroupent plusieurs générations de personnes à la retraite ou en activité réunissant un large éventail de profils : entrepreneurs, artisans, militaires de tous grades des trois armées

et de la Gendarmerie, diplomates, professeurs, employés municipaux, agents du Conseil départemental et élus. Tous sont unis par les valeurs qui les animent au service de la France, en guerre et en crise, de la Résistance à l'Indochine et l'Algérie, en passant pour les plus jeunes par le Liban, l'Irak, la Bosnie, le Kosovo et l'Afrique.

Leur cohésion et leur solidarité ont un sens indéniable et à chaque cérémonie patriotique, aux côtés de notre maire, les anciens combattants se retrouvent au monument aux morts où sont inscrits les noms des 56 Flottais tombés au champ d'honneur.

Dans leur vie quotidienne, les membres de l'Amicale portent à leur manière la flamme qui fait la force d'une Nation. Ils le font en union avec les autres associations, notre Harmonie municipale et les sapeurs-pompiers, ainsi qu'avec les enfants de la commune. Dans cet esprit, ils veulent être les ambassadeurs de nos traditions et les gardiens de notre mémoire. Leurs témoignages ici et là sont plus que jamais précieux.

Les membres de l'Amicale des Anciens Combattants de La Flotte seront très heureux d'accueillir les Flottais ayant participé à des opérations extérieures ou ceux qui voudraient rejoindre leurs rangs par sympathie.

Contact : aclf17630@orange.fr

Un bonus réparation sur les vêtements et chaussures

Une aide pour la remise en état de ses vêtements et de ses chaussures a été instaurée par le Gouvernement le 7 novembre 2023. Lorsque vous vous rendez chez un professionnel agréé, une réduction est appliquée directement sur votre facture pour la réfection du talon de vos chaussures ou pour le rapiècement d'un trou dans un vêtement par exemple. La carte des réparateurs agréés est visible sur : www.media-kit.org/reparateurs-refashion/

Le montant de la réduction appliquée, entre 7 et 10 €, dépend du type de rapièçage que vous souhaitez. Les différentes réductions proposées dans le cadre du bonus réparation ne peuvent être mises en œuvre que si le racommodage prévu coûte au moins 12 €.

Si vous souhaitez effectuer plusieurs reprises sur le même vêtement ou la même paire de chaussures, l'ensemble des réductions correspondantes peut être appliqué, à condition que le montant total de la remise ne représente pas plus de 60 % du prix de la réparation.

Certains articles ne sont pas éligibles au bonus et seules les réparations sont concernées par le dispositif, il ne s'applique pas pour les retouches.

A noter aussi : les montants du bonus de dépannage d'appareils électroniques et d'électroménager augmentent ! ■



Débroussailliez en hiver !

Le Gouvernement a lancé le 15 novembre 2023 une campagne d'information interministérielle pour rappeler les obligations légales de débroussaillage et l'intérêt d'agir dès l'automne pour réduire les risques d'incendies estivaux.

L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour débroussailler autour de votre habitation, et ainsi réduire les risques de propagation de feux estivaux. Les végétaux, qui ont perdu leurs feuilles, sont plus faciles à tailler ; et les coupes effectuées ne perturbent pas les cycles

de reproduction de la faune et de la flore, qui ont lieu au printemps. Les opérations sur la végétation basse peuvent, pour leur part, être effectuées jusqu'à la fin du printemps. Vous pouvez aussi faire appel à un professionnel, qui possède les connaissances et les outils nécessaires.

Le débroussaillage est obligatoire sous peine de se voir infliger une sanction administrative, voire pénale. Vous pouvez utiliser les déchets verts en compost ou les apporter en déchetterie. ■

La statue de La Vierge bientôt réinstallée



Le 17 mai 2020, en plein confinement, un jeune automobiliste renverse la statue de La Vierge, qui se brise. Le précédent maire, encore en poste, demande alors à François Cochard, employé municipal, maçon et tailleur de pierre, d'en recoller les morceaux et au sculpteur, Jean-Marie Meslin, d'en remodeler le visage, afin de pouvoir en sculpter une nouvelle à l'identique, en pierre cette fois-ci. La nouvelle statue de La Vierge ne coûte rien aux Flottais, elle est payée par l'assurance de l'automobiliste.

Rafistolée mais fragile, l'ancienne statue, en ciment et recouverte de peinture, est mise à l'abri dans l'église de La Flotte, tandis que

quelques mois plus tard, le 22 décembre 2020, la nouvelle statue sortie de l'atelier du sculpteur boitais est installée sur son socle, sur le même terrain. « *La Libre Pensée* » engage alors une procédure contre la Commune, invoquant le fait que la statue est implantée sur un espace public, contrevenant ainsi à la loi du 9 décembre 1905, sur la séparation des Églises et de l'État.

Trois procédures successives plus tard, le 18 octobre 2023, le Conseil d'Etat confirme l'arrêt rendu le 12 janvier 2023 par la Cour administrative de Bordeaux. Cette décision contraint la Commune à retirer la statue de la Vierge de son emplacement actuel, au carrefour des rues Gustave Dechézeaux et Grand-Maison, le 31 octobre dernier.

La mairie n'a jamais contrevenu à la Loi de 1905, le jugement reconnaît que la statue était présente avant que le terrain ne devienne public. Jusqu'en 1986 la statue était sur un emplacement privé à l'entrée de La Flotte, quand la déviation a été réalisée, elle a été déplacée sur une parcelle privée (au carrefour dit de la Vierge). En 2006, à la suite d'une indivision de cette parcelle

donnée à la commune, une partie est alors devenue publique, l'autre privée.

Nouvellement créée, l'association « *Préservation de la statue de La Vierge* » a acheté une parcelle située à moins de cinq mètres, en retrait du précédent emplacement et a lancé une collecte*. La statue reste la propriété de la Commune, qui l'installera prochainement sur ce terrain privé. La Flotte reverra la statue légèrement en recul et la commune améliorera le positionnement du socle actuel dans le respect de la loi. ■

LE CHIFFRE

4,80

C'est la distance en mètres séparant l'ancien et le nouvel emplacement de la statue de La Vierge ■



*Lien vers la collecte : www.helloasso.com/associations/preservation-de-la-statue-de-la-vierge/formulaires/3

Élections européennes : dimanche 9 juin 2024

Depuis la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales, il est inutile de courir en mairie avant le 31 décembre. En effet, vous pouvez déposer votre demande au plus tard le 6^{ème} vendredi qui précède le 1^{er} tour, c'est-à-dire le 3 mai 2024.

Ainsi, vous pouvez soit vous rendre en mairie, muni des justificatifs requis, soit faire la démarche en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Une carte d'électeur vous sera adressée au plus tard un mois avant le scrutin, mais pour voter, seule votre pièce d'identité est obligatoire.

Si vous ne pouvez vous rendre aux urnes, il vous est possible de donner une procuration de vote à un électeur inscrit sur une liste électorale au niveau national.

Les procurations sont à remplir en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604> ou bien auprès d'une gendar-

merie, d'un commissariat de police nationale, ou du greffe d'un tribunal judiciaire, partout en France.

Important : si vous avez déménagé, il faudra vous réinscrire auprès de votre nouvelle mairie de domicile et en cas de déménagement dans la même commune, adresser au service élection un justificatif de domicile de moins de trois mois de votre nouvelle adresse.



Enfin, vous pouvez vérifier votre situation électorale et obtenir une attestation valant carte d'électeur sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Tout électeur peut aussi être acteur des élections et s'inscrire pour tenir un bureau de vote ou encore participer au dépouillement. Les volontaires peuvent se faire connaître en mairie auprès du service élection et même le jour du scrutin lors de son passage aux urnes. ■

Liste des commerçants ouverts (fournie par l'UCAF) :

L'UCAF précise que 36 commerces restent ouverts sur un total de 52, entre autres :

Le Passage	A Fleur de Peau	Le Panier Gourmand	Les Tropéziennes	Le 7
Océan Nautique	Bonne Espérance	La Cave	Les Filles	La Savon'Ré
Week End	Blue House <i>(sur le port aussi)</i>	Epicuvin	L'Atelier Fée Main	Esprit de Sel
Le 14	La Petite Sirène	Révasion	Crocrod'ile	La Suite
O'Dock	Les Petits Cirés	La Chocolatière	Méli Maillot	La Tribu
Couleur des Thés	Flamingo	La Fée Maraboutée	Retro Verso	

Tous les commerçants de La Croix Michaud sont ouverts à l'année.



PLANNING DES ANIMATIONS AUTOUR DU MARCHÉ DE NOËL

Dates	Horaires	Animations	Lieux
24/12 2023 MATIN	de 10h à 12h	Déambulation du Père Noël et distribution de bonbons offerts par la Mairie - Arts 2 Vies Stéphane Atlas	marché de Noël + rues piétonnes
	de 10h à 12h	Balades à poney - Poney Club Equipassion	au départ du square du 11 novembre
	de 10h30 à 12h	Chants de Noël - Christmas Time	marché de Noël
24/12 2023 APRÈS-MIDI	à 15h, 15h45 et 16h30	Contes de Noël - Arts 2 Vies Stéphane Atlas	marché de Noël
	de 14h à 16h30	Balades à poney - Poney Club Equipassion	au départ du square du 11 novembre
	de 10h à 13h	Sculptures sur ballon - Arts 2 Vies Stéphane Atlas	marché de Noël
30/12 2023 MATIN	de 10h à 12h	Close up magie en déambulation - Arts 2 Vies Stéphane Atlas	marché de Noël + rues piétonnes
	de 10h à 12h	Balades à poney - Poney Club Equipassion	au départ du square du 11 novembre
30/12 2023 APRÈS-MIDI	de 15h à 17h	Maquillage enfant - Arts 2 Vies Stéphane Atlas	marché de Noël
	de 14h à 16h30	Balades à poney - Poney Club Equipassion	au départ du square du 11 novembre
31/12 2023 MATIN	de 10h à 12h	Balades à poney - Poney Club Equipassion	au départ du square du 11 novembre
	de 10h30 à 12h	Chants de la Saint Sylvestre - Christmas Time	marché de Noël
	de 14h à 16h30	Balades à poney - Poney Club Equipassion	au départ du square du 11 novembre
31/12 2023 APRÈS-MIDI	de 14h à 16h30	Balades à poney - Poney Club Equipassion	au départ du square du 11 novembre

ANIMATIONS

Le premier marché de Noël !

La Commission Economie et Attractivité, désormais animée par Lionel Le Corre, propose le premier marché de Noël de La Flotte, souhaité par Joël Menanteau, en collaboration étroite avec l'UCAF (Union des commerçants et artisans du centre de La Flotte)

Celui-ci se tient sur la place du marché du 22 décembre au 3 janvier, de 8h30 à 18h. La commune de la Flotte met à disposition six chalets qui seront occupés par les commerçants du marché.

De nombreuses animations sont offertes par **la Mairie pour les petits et les grands.**

L'association Arts 2 Vies, dirigée par Stéphane Atlas :

- assure la déambulation du Père Noël et la distribution de bonbons sur le marché et dans les rues piétonnes,
- propose des Close-up de magie en déambulation sur le marché et dans les rues piétonnes,
- réalise des maquillages pour enfants



- anime un atelier de sculptures sur ballons,
- fait des lectures de contes de Noël.

Le Poney Club Equipassion, flottais, est présent et offre des balades à poneys au départ du square du 11 novembre.

Le groupe Christmas Time interprète des chants de Noël et de la Saint-Sylvestre.

Le manège Fricot, habituellement implanté sur le port, est présent sur la place du marché, tous les jours, du 22 décembre 2023 au 3 janvier 2024.

De nombreux commerçants (de la Croix Michaud et du centre) restent ouverts tout au long de l'année et permettent de faire vivre le village hors saison. Les grandes surfaces « locomotives » de La Croix Michaud, ainsi que les prestataires de services, offrent un environnement

favorable à une ouverture des commerçants à l'année. Dans le centre du village, c'est un peu moins le cas : malgré une grande solidarité entre les membres de l'association qui les réunit et impulse un dynamisme certain, la moindre fermeture d'un commerce de bouche fragilise ce tissu économique, qui a plus que jamais besoin de ses habitants pour faire face à la basse saison. Il est alors difficile de résister à la tentation du rideau baissé six mois sur douze. Ce sont plus de trente-cinq commerces qui font le choix d'ouvrir durant les fêtes dans le centre de La Flotte. Et bonne nouvelle, après des échanges avec la mairie, la boulangerie de la rue du Général de Gaulle ouvre finalement ses portes pour les fêtes, du 22 décembre au 7 janvier. ■



Pour vos cadeaux de fin d'année, privilégiez le commerce local, vous contribuerez, à votre niveau, à renforcer l'attractivité de votre village.

La Flotte
PRÉSENTE

SON MARCHÉ DE NOËL

DU 22 DÉCEMBRE 2023 AU 03 JANVIER 2024
de 08h30 à 18h00
Place du Marché de La Flotte

LES 24, 30 ET 31 DÉCEMBRE 2023

Chants de Noël	Déambulation du Père Noël
Manège	Close-up Magie
Balades à dos de poneys	Maquillage
Contes et légendes de Noël	Sculpture sur ballons

En partenariat avec :

LES SAISONS MUSICALES EN RÉ
présentent

Les Musicales de

La Flotte
ILE DE RÉ

de Mozart à Gershwin

Église de La Flotte
Le 28 décembre à 18h30

Tarif **15 euros** (gratuit pour les moins de 15 ans)
Réservation possible sur le site : www.ar4s.fr

 Pierre Lenert Alto Premier alto Solo de l'Orchestre de l'Opéra de Paris Concertiste - Directeur artistique	 Raphaël Sèvre Clarinete «Le virtuose Français du 21 ^e siècle» Le Monde	 Ismaël Margain Piano Lauréat du prix de la Yamaha Music Foundation
--	---	---

© Caroline Dourte © Lyedeh Kameko © AdobeStock

➤ **Le budget est en hausse pour les enfants des écoles**, à qui la Commune alloue près de 15 000 € pour les sorties scolaires, excursions à Fort Boyard, l'île d'Aix, des mini-olympiades, des sorties culturelles à La Maline, à la bibliothèque...

➤ **A la suite de la disparition de Joël Menanteau**, 3^{ème} adjoint au Maire, la règle désigne le suivant sur la liste « Ensemble pour La Flotte » intégrant d'office le conseil municipal. Sylvie Delval a souhaité déclinier et c'est donc Hugo Favreau, positionné derrière elle, qui a rejoint le conseil municipal.

➤ **Lors du conseil municipal du mois de novembre 2023**, il a été décidé de ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant, de maintenir à cinq le nombre d'adjoints, de conserver l'ordre du tableau et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint pour

occuper donc le poste de 3^{ème} adjoint. Lionel Le Corre a été élu, à bulletin secret, à l'unanimité. Ses précédentes délégations en tant que Conseiller délégué ont été confiées à Daniel Pinaud.

➤ **Dans le cadre de la transition énergétique**, le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) assure une permanence à la Communauté de Communes de l'île de Ré une fois par mois, sur rendez-vous. Son conseiller se déplace aussi chez les

particuliers souhaitant être accompagnés dans leurs travaux de rénovation énergétique. Sa mission est de dispenser gratuitement des conseils aux particuliers (et aux entreprises du bâtiment), en toute indépendance, et, d'aider à sélectionner les travaux adéquats pour une économie financière et d'énergie. Soutenu par les partenaires publics, il propose un accompagnement sur mesure. Pour prendre rendez-vous il suffit d'appeler au 05 49 08 24 24.

➤ **Dans le cadre d'un appel à candidatures**, Frédéric Dupeux s'est vu attribuer la cabane ostréicole disponible (ancienne cabane Rapin), route du Préau, dans la zone ostréicole de La Flotte. Cette cabane préemptée par le Département était vouée à la destruction, la municipalité a souhaité l'acquérir et la maintenir pour une activité ostréicole. Des travaux ont été effectués sur le terrain, par la mairie, l'exploitant prendra à sa charge l'aménagement intérieur du bâtiment. Le Maire a souhaité que, dans le bail, la dégustation soit interdite.

➤ **Le thé dansant aura lieu le samedi 23 mars** à la base nautique de La Flotte à partir de 15h. Il sera animé par le duo *A Tous Cœurs* avec Cathy Joubert. Les invitations aux Flottais de plus de 65 ans seront préalablement adressées par la mairie.



AMENAGEMENT ET VOIRIE

Les travaux en cours et à venir

● **Le nouveau portail du parking sous terrain du clos Biret** a été installé le 15 novembre (le portail d'origine a été cassé par un automobiliste). Les travaux de ce parking ont débuté en décembre : ils consistent à stopper la corrosion des fers à béton situés dans les voiles en béton et sont réalisés par BTPS Atlantique pour un budget de 80.000€. Dix prises de recharge individualisé pour véhicules électriques vont être installées.

● **Les travaux de réaménagement de l'ALSH** (centre de loisirs) ont débuté au mois de novembre par le désamiantage. La fin des travaux est prévue pour la mi-avril.

● **Les travaux de réaménagement et requalification des bâtiments de la mairie** débiteront en mars par ceux du bureau de la police municipale.

● **Le chantier de l'agrandissement et de la surélévation du bureau du port** est prévu en

2024, les bureaux du CNLF et AUPLF seront à l'étage, tandis que les sanitaires, situés au rez-de-chaussée seront agrandis. Après la finalisation du Dossier de consultation des entreprises (DCE) par le maître d'œuvre, l'appel d'offres sera en ligne sur la plateforme dématérialisée, www.marchessecurites.fr.

● **Le projet de déplacement du centre technique municipal**, qui intégrera le poste de commandement du Plan communal de sauvegarde (PCS), est lancé. Sa livraison est prévue courant 2026.

● **L'éclairage du stade de rugby** va être modernisé.

● **Le dossier vidéoprotection se poursuit**. Une étude sur la réception de la 5G va être effectuée par ORANGE. Les demandes de branchements électriques ont été faites.

CARNET

Du 30 août 2023 au 30 octobre 2023

NAISSANCES

Bastien RABEAUX 9 septembre
Sacha TROUSSET 13 septembre
Clara TEIXEIRA LACERDA 19 septembre

DÉCÈS

Jean LOUÉ 30 août
Bastien RABEAUX 15 septembre
Dominique MERCIER 17 septembre
Jean SIMON 29 septembre
Patrick RIVASSEAU 2 octobre
Joël MENANTEAU 7 octobre
Maria CARON née BREVET 15 octobre
Pascal VENAYRE 17 octobre
Dominique TOUCHARD 30 octobre

Lettre d'information du Maire de La Flotte

Directeur de la Publication : **Jean Paul Héraudeau** - Rédaction : **Mairie** - Maquette & mise en page : **Valérie Le Louer** - Impression : **Imprimerie Rochelaise** - Dépôt légal : n° ISSN 2802-9410 - Edition : **3300 exemplaires** - Distribution en boîtes à lettres



Votre journal est imprimé sur du papier écologique sans chlore et issu de forêts gérées durablement, avec des encres végétales, les déchets sont recyclés. Le logo Imprim'Vert et la certification PEFC de notre imprimeur le garantissent.

